



Processus de rétroaction sur l'accessibilité pour les personnes handicapées

La Mission d'Ottawa s'est engagée à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées et à respecter le plan d'accessibilité pour les services à la clientèle prévu dans le Règlement de l'Ontario 429/07 (« Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle ») pris en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (« LAPHO »).

La Mission d'Ottawa encourage la rétroaction sur la façon dont elle soutient l'accessibilité et l'inclusion dans son milieu de travail, ainsi que pour ses clients et ses visiteurs. En particulier, La Mission d'Ottawa vous invite à lui faire part de vos commentaires sur la façon dont elle peut élargir l'accessibilité de ses biens et services pour les personnes handicapées, afin d'améliorer continuellement ses capacités et son soutien à la communauté. Ceux et celles qui souhaitent lui faire part de leurs commentaires en rétroaction sont encouragés à le faire de l'une des façons suivantes :

- En personne : Réception
 35, rue Waller
 Ottawa ON K1N 7G4
- Par écrit : Réception – Rétroaction sur la
 LAPHO
 La Mission d'Ottawa
 35, rue Waller
 Ottawa ON K1N 7G4
- Par téléphone : 613 234-1144, poste 221 ou 223
- Par télécopieur : 613 234-2813
- Par courriel : mission@ottawamission.com

Vous pouvez vous procurer un formulaire de rétroaction à la réception de La Mission d'Ottawa ou en format PDF sur notre site web www.ottawamission.com.

Tous les commentaires en rétroaction seront adressés au Service des ressources humaines qui, dans la mesure du possible, répondra en temps opportun aux commentaires soumis.

Merci,
La Mission d'Ottawa
